



## COLIS D'ALCOOL ET DE TABAC 1997

Les fonctionnaires et autres agents qui, pour des raisons impératives, n'ont pu retirer leur colis à la date du 30 mai 1997, sont cordialement invités à procéder au retrait de leur colis entre le 9 et le 13 juin 1997 de 12h30 à 17h30.

Cette semaine de rattrapage supplémentaire s'applique **uniquement** aux personnes ayant reçu leur convocation portant une date de retrait **antérieure au 31 mai 1997**.

En effet, les colis d'alcool nous sont fournis chaque matin conformément au nombre de colis à distribuer l'après-midi suivant le planning de distribution prévu.